



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 05 MAI 2022 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 47
absents représentés : 8
absents excusés : 3

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 05 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Pierre LAFFITTE, Éric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Isabelle LABEYRIE a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, M. Patrick LACLÈDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS.

Absents excusés : Monsieur Olivier PEANNE et Mesdames Aline MARCHAND et Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis BETBEDER.

N° d'ordre	ORDRE DU JOUR	Votes
1	<p>ADMINISTRATION GÉNÉRALE <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i></p> <p>A - Approbation du procès-verbal de séance du conseil communautaire du 24 mars 2022</p> <p><i>Arrivée de Madame Aline MARCHAND.</i></p>	UNANIMITÉ
2	<p>SPORTS - CULTURE - JEUNESSE - FAMILLE <i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i></p> <p>Sports - Modification du règlement d'attribution des subventions en matière de manifestations sportives, de clubs de haut niveau ou d'écoles de sport, pour passer la dotation forfaitaire clubs « école de sport » de 5 € à 7 € par licenciés de moins de 15 ans et actualiser du barème clubs « élite »</p>	UNANIMITÉ
3	<p>FINANCES COMMUNAUTAIRES <i>Rapporteur : Monsieur Patrick BENOIST</i></p> <p>A - Attribution de subventions aux associations de médias locaux pour l'année 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - TV Landes : 7 000 € - Seignosse FM (Côte Sud FM) : 5 500 € - Starcom (Wave Radio) : 5 500 € - Radio cap à cap : 1 200 € - Port d'Albret FM : 2 800 € <p><i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i></p> <p>B - Attribution de subventions aux associations au titre de la politique sportive pour l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Clubs « école de sport » : total de 37 422 € pour 76 associations 2- Clubs « élite » : total de 107 000 € pour 11 équipes 3- Manifestations sportives : total de 22 010 € pour 22 manifestations <p><i>Rapporteur : Monsieur Patrick BENOIST</i></p> <p>C - Attribution de subventions aux associations et soutien financier aux communes au titre de la politique culturelle pour l'année 2022 : total de 148 000 € pour 20 manifestations et total de 61 500 € de soutien à 6 communes</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS</i></p> <p>D - Attribution de subventions aux associations au titre de la politique Enfance-Jeunesse-Famille pour l'année 2022 : total de 49 850 € pour 11 projets</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE</i></p> <p>E - Décisions modificatives</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Budget principal <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Travaux hors compétence <ul style="list-style-type: none"> a) Capbreton : rue de Biarritz b) Moliets : route des lacs c) Saint-Martin-de-Hinx : giratoire RD12 - RD366 d) Saint-Vincent de Tyrosse : avenue du Clercq e) Soorts-Hossegor : allée cavalière du lac 1.2 Travaux Hors PPI voirie 	<p>55 POUR 1 NON- PARTICIPATION</p> <p>54 POUR 2 NON- PARTICIPATION 53 POUR 3 NON- PARTICIPATION UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p> <p>UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ UNANIMITÉ</p>

	1.3 Remboursements d'avances sur marchés de travaux	UNANIMITÉ
	1.4 Subventions complémentaires	UNANIMITÉ
	1.5 Prise en charge des frais de gestion du Pôle Danse à Soustons	UNANIMITÉ
	1.6 Réaffectation de crédits	
	a) Création de site internet	UNANIMITÉ
	b) Études SIG	UNANIMITÉ
	2. Budget annexe « Ayguebleue »	
	Ajustement du montant de la redevance d'occupation du domaine public 2021	UNANIMITÉ
	3. Budget annexe « Déchets Environnement »	
	Participation statutaire au Syndicat mixte de rivières Côte Sud	UNANIMITÉ
	4. Budget annexe « ZAE de Messanges Pey de l'Ancre II »	UNANIMITÉ
4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE <i>Rapporteur : Monsieur Hervé BOUYRIE</i>	
	Appel à candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021/2027 - Désignation du PETR Pays Adour Landes Océanes comme structure porteuse du groupe d'action local (GAL)	UNANIMITÉ
5	INFRASTRUCTURES <i>Rapporteur : Monsieur le Président</i>	
	A - Voirie - Approbation du projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de voirie départementale située en agglomération par le Département des Landes à la Communauté de communes - Opération de réaménagement de la route du Tuquet à Saint-Geours-de-Mareme RD435 pour un montant de 433 333,33 € HT, soit 520 000,00 € TTC. Le Département prend en charge le montant des travaux de renouvellement de la couche de roulement pour un montant de 80 000 € HT	UNANIMITÉ
	B - Voirie - Approbation du projet de convention de prestation de service entre la Communauté de communes et la commune de Magescq pour l'opération d'aménagement de sécurité de la route d'Herm d'un montant prévisionnel de 10 100 € HT, soit 12 120 € TTC - Approbation du reversement d'une part de taxe d'aménagement au profit de MACS	UNANIMITÉ
	C - Voirie - Approbation du projet de convention de prestation de service entre la Communauté de communes et la commune de Capbreton pour l'opération d'aménagement de sécurité de l'avenue de la Molle d'un montant prévisionnel de 9 008,50 € HT, soit 10 810,20 € TTC - Approbation du reversement d'une part de taxe d'aménagement au profit de MACS	UNANIMITÉ
6	MOBILITÉ - TRANSPORTS <i>Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL</i>	
	A - Transport scolaire - Approbation du règlement du transport scolaire de la Communauté de communes	UNANIMITÉ
	B - Transport scolaire - Instauration de l'indemnisation des regroupements pédagogiques intercommunaux affectant du personnel à la surveillance des élèves pendant leurs transports scolaires - Approbation de la convention avec le syndicat intercommunal scolaire Orx Saubrigues (SISOS) et le SIVU pédagogique du Marensin	UNANIMITÉ
7	URBANISME <i>Rapporteur : Monsieur Jean-François MONET</i>	
	Approbation du projet de convention de projet urbain partenarial sur la commune de Capbreton - Opération « SCCV 32 LECLERC » avec la société SOBRIM pour montant prévisionnel total des travaux de 150 000 € HT dont 75 000 € de participation de la SOBRIM	UNANIMITÉ
8	PORT ET LAC <i>Rapporteur : Monsieur Louis GALDOS</i>	
	A - Travaux de dragage du port de Capbreton : chenal et zone de manœuvre SNSM - Litige avec la société Merceron TP - Approbation du protocole d'accord transactionnel avec la société Merceron TP pour une somme forfaitaire de 65 000 euros versée par MACS au titre du préjudice subi et pour solde de tout	UNANIMITÉ

	compte.	
	B - Travaux de dragage du port de Capbreton : chenal et zone de manœuvre SNSM - Litige avec la société Merceron TP - Approbation du protocole d'accord transactionnel avec la maîtrise d'œuvre CREOCEAN et SCE qui s'engage à payer à MACS la somme forfaitaire de 5 000 euros au titre du préjudice subi.	UNANIMITÉ
9	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE <i>Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE</i>	
	A - Création de postes liés à de nouveaux projets : un poste d'ingénieur territorial à temps complet pour le service environnement et un poste d'attaché territorial à temps complet pour le service développement territorial au 1er septembre 2022	UNANIMITÉ
	B - Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale et institution d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail	UNANIMITÉ
10	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	
	Décisions prises par le bureau communautaire et le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire	EXPOSÉ

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 10 mai 2022

Le président,

Pierre Froustey

